

Dans le Gard, les salariés licenciés par Solvay exposés massivement aux polluants éternels

Des salariés qui fabriquent et transforment des PFAS témoignent d'une culture du risque quasi absente sur le site de Salindres, dont la fermeture est prévue en octobre. Un rapport d'expertise confirme qu'ils ont été exposés au TFA à des doses supérieures aux normes établies par Solvay.

Estelle Pereira

10 mars 2025 à 19h24

« Q« *Quand je suis arrivé ici, j'avais 20 ans, je faisais confiance à la direction et j'allais dans les ateliers sans protection.* » Killian* évoque avec amertume la manière dont il a inhalé quasi quotidiennement des substances per- ou polyfluoroalkylées, les PFAS, ces matériaux qualifiés de polluants éternels, lorsqu'il occupait le poste d'opérateur chez Rhodia opérations. L'entreprise appartient au groupe Solvay (4,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023) et est située à Salindres, dans le Gard.

« *On remplissait des bennes entières avec des produits chimiques hautement toxiques exposés à l'air libre. Je n'exagère pas quand je dis que j'en ai respiré des kilos* », poursuit l'ancien salarié. « *Le produit, on le voit et on le sent quotidiennement* », confirme Armand*, qui fait partie des 68 salarié·es qui vont être licencié·es pour motif économique. En septembre dernier, Solvay [a annoncé](#) la fermeture pour octobre 2025 de son unique site européen spécialisé dans la chimie du fluor, en raison « *d'une forte concurrence internationale* », mais aussi du « *durcissement des réglementations française et européenne sur les PFAS* ».

Acide trifluoroacétique (TFA), triflinate de potassium (TFSK), acide triadique (TA), acide triadique anhydride (TAA)... Ces dérivés fluorés, vendus à d'autres industriels pour la fabrication de pesticides et de médicaments, sont produits et manipulés depuis des décennies par les ouvriers de l'usine. Ces substances appartiennent à la famille des PFAS, sous le feu des projecteurs depuis que des associations ont démontré leur présence massive dans l'eau, les sols, l'air et les organismes vivants en Europe.



L'usine Solvay de Salindres (Gard). © Photo Estelle Pereira pour Mediapart

En février 2024, l'ONG Générations futures et plusieurs médias [ont révélé](#) la présence massive de TFA – le plus petit des polluants éternels connus, fabriqué sur le site depuis 1982 – dans les rejets de l'usine de Salindres, dans les rivières locales, ainsi que dans l'eau du robinet de douze communes environnantes. Des concentrations qui pourraient constituer, selon l'association, « *un record mondial* ».

Parce qu'ils manipulent directement ces produits dont l'utilisation industrielle est peu réglementée, les salarié·es ont été exposé·es pendant des années. Dans l'indifférence quasi générale. « *Quand je faisais "la purge", j'ouvrais des flacons où le TFA était pur, pour le verser dans un autre récipient, quatre à cinq fois d'affilée. Pour cette manipulation, le port d'un masque respiratoire n'était pas prescrit par la société* », témoigne encore Olivier*.

En septembre dernier, une expertise sur les risques chimiques réalisée par le cabinet Cidecos à la demande des élu·es du personnel a confirmé une exposition récurrente et constante des salarié·es de l'usine de Salindres aux produits chimiques, dont le TFA. Le rapport pointe l'insuffisance des mesures de protection du ressort de l'employeur. « *L'information et la formation du personnel sur le sujet des risques chimiques et de leurs dangers, du port et de l'utilisation des équipements de protection collectifs et individuels, sont à ce jour lacunaires sur le site* », indique le document.

Interrogé par Mediapart, le groupe Solvay assure qu'il « *place la sécurité et la santé de ses collaborateurs au cœur de ses priorités* ». « *Solvay prend la question des PFAS très au sérieux et les activités de l'usine de Salindres sont soumises à des réglementations strictes et au contrôle permanent des autorités locales compétentes* », indique-t-il par écrit (lire l'intégralité des réponses de Solvay dans les annexes de cet article).

Prise de risque valorisée

Fuites fréquentes, matériel vieillissant et obsolète, masques de protection périmés, fiches de poste pas mises à jour, présentation du risque qui « *consacre une invisibilisation des expositions* » : la liste des manquements de l'employeur est pourtant longue.

Les témoignages recueillis par Mediapart corroborent le rapport d'expertise. Tous évoquent une culture d'entreprise valorisant les comportements à risque. « *À chaque fois qu'il y avait un incident technique, une fuite ou la chute d'un produit, c'était à qui interviendrait le plus vite, quitte à s'exposer* », relate Olivier, qui précise que le repérage des fuites se faisait de façon rudimentaire, « *à l'odeur* » ou « *à l'aide d'un chiffon imbibé d'ammoniaque enroulé autour d'un manche à balai* ». « *La logique voudrait qu'avant de faire quoi que ce soit, en cas d'incident, on mette un masque ou une cagoule* », pointe-t-il.

Être volontaire pour réparer du matériel vieillissant mis à rude épreuve par les acides qui y transitent, telle serait l'attitude attendue pour le poste d'opérateur qu'occupent généralement les salariés quand ils débutent à l'usine. « *Cela fait partie des qualités d'un bon opérateur de ne pas avoir peur des produits et de les respirer sans rien dire* », confirme Alexandre*, un salarié de longue date.

« *Ici, tu comprends rapidement qu'on te donne de l'argent parce qu'on te prend ta santé*, relate Julien*. *Si tu veux que ta carrière évolue, il faut que tu montres que tu es engagé, et ça passe par le fait de prendre des risques.* » En versant des salaires supérieurs à la moyenne des entreprises dans une région frappée par le chômage, l'usine fabrique, selon lui, une sorte de consentement à l'exposition chimique. « *Tu te dis qu'il vaut mieux respirer un peu d'acide et mourir dans vingt ans que de ne pas avoir de travail et mourir de faim demain* », lance celui que le travail à l'usine a permis de « *sortir de la pauvreté* ».

Le TFA massivement présent dans l'eau et les sols

Plus petit des « polluants éternels » connus, l'acide trifluoractétique (TFA) est une substance chimique utilisée pour la fabrication des pesticides, des médicaments et des batteries électriques. Il est aussi un produit de dégradation des pesticides. Raison pour laquelle, selon une étude à l'échelle européenne menée par [Génération futures](#), on le retrouve dans des concentrations très élevées dans des zones agricoles.

En Europe, la valeur totale de 20 PFAS, identifiés comme prioritaires par Bruxelles et dont le TFA ne fait pas partie, ne doit pas dépasser 500 nanogrammes par litre (ng/l). Or, le 5 mars, l'Agence régionale de santé a publié [les résultats](#) de 32 relevés effectués en aval de l'usine de Salindres. Du TFA a été retrouvé dans tous les points de captage et, pour 13 d'entre eux, à des concentrations proches ou supérieures à 10 000 nanogrammes par litre (ng/l) – la valeur maximale atteint 37 000 µg/L. Dix agglomérations sont concernées, dont celles de Nîmes et d'Alès.

Depuis peu, l'Allemagne et les Pays-Bas ont établi des limites sanitaires de 10 000 et 2 200 ng/l de TFA dans l'eau potable. Mais à ce jour, il n'existe aucune règle en France.

« *L'argumentaire des industriels sur l'innocuité du TFA consiste à dire qu'il n'est pas bioaccumulable dans le corps, qu'il s'éliminerait plus facilement que d'autres PFAS. Mais si vous ingurgitez du TFA en permanence, cela devient une contamination chronique, avec des effets potentiels sur la santé* », s'inquiète Michel Tachon, porte-parole de Génération futures.

La prise de conscience des salarié·es a été progressive, à mesure que la médiatisation sur la pollution par les PFAS prenait de l'ampleur. D'autant que dans la foulée des révélations de Générations futures, Solvay annonçait aux salarié·es que le TFA était désormais classifié comme un produit cancérogène, mutagène et toxique (CMR) de catégorie 2 – soit [une substance « suspectée »](#) d'être toxique pour la reproduction chez l'humain.

Cette modification est intervenue à la suite d'une nouvelle étude de toxicité, réalisée par Solvay à la demande de l'Agence européenne des produits chimiques, « *montrant des suspicions d'effets négatifs sur la reproduction, mais seulement à hautes doses* » sur des lapins, selon un document interne cité dans le rapport de Cidecos.

Une nouvelle fiche de données de sécurité, qui détermine les précautions à adopter lors de sa manipulation, a été éditée. Il suffit dorénavant qu'un produit possède une teneur en TFA de 3 %, par exemple dans une eau de lavage, pour qu'il soit classé CMR. « *Du jour au lendemain, tu apprends que les produits dont on te répète depuis des années qu'ils ne sont pas dangereux sont en réalité soupçonnés d'être cancérogènes. On le vit comme une trahison* », réagit Julien.

Seuils d'exposition régulièrement dépassés

D'autant que sur le site, les limites d'exposition aux substances chimiques établies par Solvay, notamment pour le TFA, sont souvent dépassées, selon des relevés effectués régulièrement par des organismes accrédités. Ces valeurs limite d'exposition, au-delà desquelles on estime qu'il y a un danger pour la santé du travailleur, sont établies par l'entreprise elle-même.

Des campagnes de mesurages sur la présence de TFA dans l'air ont été réalisées en 2015, 2018, 2019 et (à la demande de l'inspection du travail) en mai 2024. À chaque fois, des dépassements de seuil ont été relevés, avec parfois plus de deux fois la valeur limite pour certains postes de travail.

N° Mesurage	Date du mesurage	Localisation	Nom du point de mesure	Substance	Contexte Mesure	Concentration brute	Niveau de concentration ambiant comparé à la "VLA"
706446	15/05/2024	TFA	Ambiance	Acide Trifluoroacétique	AMB AUTRE	0.193 mg/m3	7.220% 😊
706439	22/05/2024	TFA	Ambiance	Acide Trifluoroacétique	AMB AUTRE	6.8 mg/m3	264.683% 😞
706441	23/05/2024	TFA	Ambiance	Acide Trifluoroacétique	AMB AUTRE	2.8 mg/m3	104.666% 😞

Extraits des analyses réalisées par l'organisme accrédité Apave dans l'usine de Solvay à Salindres. © Document Mediapart

Cidecos relève une présentation « *faussement rassurante* » des résultats des analyses auprès des salarié·es, invisibilisant par la même occasion les risques chimiques qu'impliquent des expositions régulières, notamment sur les maladies qu'elles peuvent occasionner à long terme. « *L'entreprise réalise des campagnes de mesurage régulièrement, mais n'interprète jamais les résultats au regard des risques pour la santé des travailleurs lors de leur présentation en commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)* », appuie Alexandre.

Selon les comptes rendus d'entretiens résumés par le cabinet d'expertise, la tendance de la direction est plutôt à la minimisation : « *On produit du TFA depuis environ quarante ans sur*

le site. S'il y avait un problème, on s'en serait rendu compte depuis ce temps » ; « Je considère que tous les produits sont dangereux, il y a d'ailleurs déjà des produits CMR sur le site, ça reste un produit comme un autre »...

Les résultats des analyses dans l'air ont beau ne pas respecter les règles internes de Solvay, aucun changement structurel dans l'organisation du travail n'a été mis en œuvre, selon Cidecos. Cette absence de précaution se retrouve pour d'autres produits : l'acide fluorhydrique, un des plus puissants acides au monde, ou encore le perchloréthylène, classé CMR, que les salarié·es manipulent sans obligation de porter un masque.

« On est surtout formés au risque corrosif, c'est-à-dire les dangers d'un contact des produits avec la peau, précise Killian. Pour ce qui est des risques secondaires, comme l'inhalation, la direction ne semble pas s'en préoccuper. » Interrogé sur ces différents points, Solvay n'a pas donné suite.

Analyses toxicologiques refusées aux salariés

Les salarié·es ne sauront peut-être jamais dans quelle mesure leur corps a été contaminé aux polluants éternels. En février 2024, les élu·es du personnel ont réclamé la réalisation d'une campagne d'analyse toxicologique. Une demande appuyée par l'inspection du travail dans un courrier du 1^{er} mars 2024.

« Dans un premier temps, l'entreprise se montre coopérative, recherche un laboratoire capable de trouver du TFA au microgramme près dans les urines », relate Cédric Cozo, délégué syndical Solvay à Salindres. Lors de l'annonce de la fermeture du site, le 24 septembre, le directeur de l'entreprise s'est même engagé à ce que les analyses soient réalisées.

À lire aussi

[Des polluants éternels partout : les résultats qui accusent](#)

3 avril 2024

[Polluants éternels : au sud de Lyon, la mobilisation le dispute au déni](#)

10 avril 2024

Pourtant, aucun prélèvement n'a été réalisé à ce jour. *« La raison invoquée par la direction est que cette campagne n'a plus lieu d'être, étant donné que l'usine est à l'arrêt. Officieusement, tout porte à croire que Solvay craint que les salariés ne se retournent contre lui juridiquement si des traces de TFA sont retrouvées dans leur sang ou leur urine », estime Cédric Cozo.*

« L'argument de Solvay est de dire que le TFA, contrairement à d'autres PFAS, n'est pas accumule dans l'organisme. Si une analyse toxicologique sur les salariés prouvait qu'encore aujourd'hui nous en avons dans le corps, c'est toute leur ligne de défense qui s'effondrerait », explique Alexandre.

Dans ce combat pour la reconnaissance de leur exposition, les ouvriers de Solvay se sentent bien seuls, confie Killian : *« Il n'y a aucun pouvoir public pour nous aider à connaître la vérité. Nous sommes à ce jour les grands oubliés dans ce scandale sanitaire. »*

Estelle Pereira